

L'acte de vente des biens nationaux fait la description des trois bâtiments dont se composait la communauté de la Propagation de la foi, et il y est dit que l'on avait établi une chapelle dans le rez-de-chaussée de cette maison d'une très-petite largeur, et en contrebas de la montée Saint-Barthélémy. J'ai parcouru ce rez-de-chaussée intérieur, et je n'ai pu y découvrir le moindre vestige de sa destination religieuse ; cependant, il m'a été affirmé que des restes de cette chapelle existaient encore, il y a quelques années. Aujourd'hui ce local, qui est accompagné d'un jardin en terrasse, au-dessus de celui de l'hôtel de Gadagne, sert aux exercices d'une école gymnastique, et contenait auparavant un atelier de moulage en carton-pierre. On voit un échantillon de cette fabrication sculpturale dans l'intérieur du palier de la première maison, dont une porte sert d'entrée à la seconde : c'est un écusson, entouré d'ornements, et qui représentait les armoiries de la ville d'Annecy, lesquelles ont été effacées après le 4 septembre.

La troisième maison, en descendant, d'un style moins ancien que les deux autres, est parfaitement décrite dans l'acte de vente des biens nationaux, et par conséquent faisait évidemment partie de la communauté susdite, expropriée par la révolution : « Ce claustral forme trois corps de bâti-
« ments, et celui appelé du *Pensionnai*, prenant son entrée
« sur la rue Saint-Barthélémy, est composé d'un rez-de-
« chaussée formant bûcher du côté de la rue, et un petit
« appartement à côté du jardin. Au-dessus sont trois éta-
« ges, composés chacun de quatre pièces, avec cabinets,
« alcôves et autres dépendances. Ces étages sont desservis
» par un grand escalier; au-dessus duquel est une vaste
« tour (carrée) à deux étages, formant des logements. De
« ce corps de bâtiments dépend un jardin en terrasse. Dans
« ce jardin est une pompe et citerne. »